



28, rue Saint-Paul, bureau 206, Salaberry-de-Valleyfield (Qc) J6S 4A8
Tél. : (450) 371-2492
Fax : (450) 371-7599
Courriel : ziphsl@rocler.qc.ca
WEB : <http://www.rocler.qc.ca/ziphsl/index.htm>

Le Saint-Laurent, un fleuve qui nous tient à coeur !

La gestion de l'eau au Québec

Mémoire déposé
au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par le
Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)
du Haut Saint-Laurent

Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Le 22 novembre 1999

Rédaction : Claire Lachance, B.Sc.

Je tiens à remercier les membres du Comité de lecture qui m'ont assisté dans ce travail :

Mike Agnew directeur-général Noranda-CEZinc, président du Comité ZIP du
Haut Saint-Laurent

Denis Gervais biologiste, représentant du Groupe écologique Crivert

Danielle Glaude technicienne en pharmacie, représentante de l'Escadrille
canadienne de plaisance lac Saint-François

Guy Longtin Agent de communication à la MRC de Beauharnois-Salaberry

Robert Poupard professeur de sciences (retraité), représentant de l'Association
des membres et amis pour la protection de la Réserve
nationale de Faune du lac Saint-François

de même que les employées du Comité ZIP :

Christine Rochon agent administratif

Marthe C. Théorêt agent d'information et de relations publiques

Ce mémoire peut être consulté sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.rocler.qc.ca/ziphs1/index.htm>

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
1. L'EAU, RESSOURCE VITALE	1
2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	2
3. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	4
4. INTÉRÊT FACE À LA GESTION DE L'EAU.....	6
5. LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET SES USAGES	
5.1 Les eaux souterraines.....	7
5.1.1 La qualité bactériologique	7
5.1.2 La qualité chimique	8
5.1.3 Disponibilité de la ressource <eau>	9
5.2 Les eaux de surface.....	10
5.2.1 La qualité bactériologique	11
5.2.2 La qualité chimique	11
5.2.3 Les différents usages du fleuve	12
5.2.4 Le manque de connaissance	17
5.2.5 La gestion par bassin versant	18
6. RECOMMANDATIONS SUR LES CONFLITS D'USAGE.....	20
7. RECOMMANDATIONS SUR LES PRIORITÉS D'ACTION GOUVERNEMENTALES	22
8. CONCLUSION.....	25
9. BIBLIOGRAPHIE	26
10. ANNEXES	
Annexe 1 : Les membres du conseil d'administration du Comité ZIP.....	29
Annexe 2 : Carte du territoire du Comité ZIP.....	30
Annexe 3: Description et affectation du territoire du lac St-François.....	31
Annexe 4 : Description et affectation du territoire du lac St-Louis	32

RÉSUMÉ

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent est un organisme sans but lucratif fondé en 1993, dont le mandat est la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, en concertation avec le milieu.

Son territoire comprend les 3 MRC du Suroît soit la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC Le Haut Saint-Laurent et la MRC de Vaudreuil-Soulanges en plus des villes de Léry et Châteauguay. Un territoire de plus de 200 000 personnes divisé en milieux urbains et ruraux, incluant 24 municipalités riveraines.

Les consultations publiques du Comité ZIP, en vue de préparer les Plan d'action et de réhabilitation écologique, ont permis aux riverains du fleuve de sortir de leur isolement, de se regrouper pour trouver des solutions à leurs problèmes, de se sensibiliser aux nuisances que d'autres personnes subissent et de profiter de l'expérience des autres pour faire avancer leurs dossiers.

Cependant, quand on regarde l'ensemble d'un cours d'eau, on s'aperçoit vite que certaines problématiques sont finalement des problèmes de gestion de l'eau et que les conflits pourraient être évités si les gens s'asseyaient autour d'une table et se parlaient. Nous devons donc travailler sur des modèles permettant à chaque citoyen d'avoir accès à cette eau. Ces modèles ne devraient toutefois pas être uniquement imposés mais acceptés.

Après avoir passé en revue les différents aspects socio-économiques présentant des mécontentements ou des conflits, nous recommandons entre autres que l'on mette sur pied, dans chaque région, un comité de concertation pour s'assurer que soient impliqués, dans les décisions relatives à la gestion de l'eau, tout intervenant concerné par une problématique ou un projet qui pourrait avoir des conséquences sur l'eau, les milieux humides ou la santé humaine. Ces comités ne devraient cependant pas être divisés par région précise, laissant le soin aux régions de délimiter le territoire le plus efficace pour une problématique précise. De cette façon, une gestion d'ensemble pourra être faite pour le Québec, en respectant les besoins des communautés.

1. L'EAU, RESSOURCE VITALE

L'eau est un élément essentiel à toute vie. Au cours des années, l'Homme s'est servi de cette ressource de façon que l'on peut qualifier aujourd'hui d'irresponsable.

Il en est résulté une dégradation de la qualité d'eau et de la qualité de vie, mais aussi une perte énorme au niveau des habitats fauniques et de la biodiversité des êtres vivants.

À l'aube de l'an 2000, il appert maintenant qu'il est primordial d'assurer une bonne gestion de cette richesse afin de léguer aux générations futures une eau de qualité en quantité suffisante, de même qu'un environnement adapté à leurs besoins.

Nous devons donc travailler sur des modèles permettant à chaque citoyen d'avoir accès à cette eau. Ces modèles ne devraient toutefois pas être uniquement imposés mais acceptés. Une meilleure sensibilisation des citoyens aux responsabilités qui leur incombent quant à la qualité de cette eau et des habitats est donc très importante.

2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent est un organisme sans but lucratif fondé en 1993 dont le mandat est la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent, en concertation avec le milieu.

Suite à la première entente fédérale-provinciale qui a donné lieu au Plan d'action Saint-Laurent, les communautés riveraines ont senti le besoin de s'impliquer dans la réhabilitation du fleuve. Avec la 2^e phase du plan d'action, appelée Saint-Laurent Vision 2000, des comités ZIP furent créés et ont pu débiter leur travail de concertation avec les intervenants du milieu dans le but de réaliser leur mandat.

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a produit le Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du lac Saint-Louis en 1996 et le plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du lac Saint-François en 1997. Actuellement, il prépare son 3^e plan d'action suite à la consultation publique, tenue en novembre 1998, sur l'état environnemental du fleuve. Ce dernier plan d'action traitera des problématiques situées dans la portion fluviale située entre les lacs Saint-François et Saint-Louis, soit le canal de Soulanges, le tronçon résiduel du fleuve, la rivière Saint-Charles et le canal de Beauharnois.

Le Comité ZIP a également réalisé plusieurs projets d'action au cours des dernières années, toujours en concertation et en partenariat avec les gens du milieu et à partir des problématiques issues des consultations publiques. Que ce soit sur les résidus domestiques dangereux en octobre 1996 en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, les villes de Beauharnois, Saint-Timothée et Salaberry-de-Valleyfield, du groupe écologique Crivert ainsi que plusieurs commerces et industries, sur la sensibilisation à l'importance de l'eau via l'élaboration d'une trousse pédagogique pour les élèves des deux (2) cycles du primaire, le nettoyage

du fleuve à Les Coteaux en 1997 et cette année à Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield en collaboration avec ces villes, les plongeurs, les scouts et autres organismes impliqués dans leur milieu, la stabilisation des berges à Saint-Anicet en partenariat avec la Fabrique, la municipalité et l'UPA locale ou sur la problématique des sédiments contaminés dans la rivière Saint-Louis à Beauharnois avec Environnement Canada, le ministère de l'Environnement du Québec, les industries locales, Stratégies Saint-Laurent et des groupes régionaux, les bénévoles du Comité ZIP ont su travailler ensemble pour trouver des solutions concrètes et réalisables.

3. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent couvre la portion du fleuve située entre la frontière ontarienne et le pont Mercier, c'est-à-dire les lacs Saint-François et Saint-Louis, la portion résiduelle du fleuve, le canal de Soulanges et le canal de Beauharnois qui relie ces 2 lacs. Le territoire inclut aussi une partie de la réserve amérindienne d'Akwasasne et une partie de la réserve de Kahnawake. Cependant, très peu de contacts ont été établis avec les habitants de ces réserves (voir annexe 2).

Le territoire comprend les 3 MRC du Suroît soit la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC Le Haut Saint-Laurent et la MRC de Vaudreuil-Soulanges en plus des villes de Léry et Châteauguay. Un territoire de plus de 200 000 personnes divisé en milieux urbains et ruraux, incluant 24 municipalités riveraines. Les six (6) rivières tributaires du fleuve Saint-Laurent, dans sa partie québécoise, sont majoritairement agricoles. De ces rivières, seule la rivière Châteauguay a été étudiée à fond et la rivière Rouge possède un indice Chimiotox total (IC) qui en fait la 12^e rivière la plus contaminée du Saint-Laurent.

Le lac Saint-François fait partie de la formation physiographique des basses terres du Saint-Laurent. C'est le premier élargissement naturel du fleuve. Il a une superficie de 233 km², s'étend sur 50 km, a une largeur maximale de 7,5 km et un volume de 2,8 km³ d'eau. De cette superficie, 160 km² sont en territoire québécois, le reste étant réparti entre l'Ontario (74 km²) et les États-Unis (7 km²).

Le lac Saint-Louis est le deuxième plan d'eau d'importance dans l'axe fluvial en aval de Cornwall. Il est formé par un élargissement naturel du fleuve à sa confluence avec la rivière des Outaouais. Il a une longueur de 23 km et une superficie de 148 km².

La portion du fleuve que nous appelons «Entre 2 lacs» comprend l'ensemble des voies d'écoulement des eaux du lac Saint-François jusqu'au lac Saint-Louis. À l'origine, ce tronçon était fortement dénivelé et des rapides y interdisaient le passage des navires. Cependant, la configuration des lieux a été radicalement modifiée au cours du 20e siècle. Aujourd'hui, la plus grande partie du débit fluvial passe par le canal de Beauharnois; le reste emprunte toujours le parcours originel (tronçon résiduel) et descend par une série de bassins artificiels en paliers jusqu'au lac Saint-Louis. La rivière Saint-Charles a aussi vu son débit passé de 1000 m³/seconde avant la construction des barrages à 33 m³/seconde aujourd'hui (Morin, 1999 comm.pers.).

Vous trouverez en annexe, la description et l'affectation du territoire du lac Saint-François et du lac Saint-Louis, les deux (2) principaux élargissements du fleuve sur notre territoire, tels que présenté dans nos PARE.

4. INTÉRÊT FACE À LA GESTION DE L'EAU

Lors de sa fondation en 1993, les membres du Comité ZIP ont tenté de rejoindre les différents intervenants du milieu directement ou indirectement concernés par le fleuve Saint-Laurent sur son territoire, tel que les municipalités, les industries ciblées par le Plan d'action Saint-Laurent et les groupes régionaux.

Au début, les personnes impliquées étaient surtout des membres d'organismes déjà engagés dans une activité relative au fleuve. Puis, peu à peu, des gens d'autres milieux se sont impliqués, car ils se sont rendus compte que l'implication à travers le Comité ZIP pouvait leur être bénéfique.

Les consultations publiques du Comité ZIP, en vue de préparer les PARE, ont permis aux riverains du fleuve de sortir de leur isolement, de se regrouper pour trouver des solutions à leurs problèmes, de se sensibiliser aux nuisances que d'autres personnes subissent et de profiter de l'expérience des autres pour faire avancer leurs dossiers.

Cependant, quand on regarde l'ensemble d'un cours d'eau, on s'aperçoit vite que certaines problématiques sont finalement des problèmes de gestion de l'eau et que les conflits pourraient être évités si les gens s'asseyaient autour d'une table et se parlaient. C'est pourquoi le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a choisi de vous apporter sa réflexion sur les conflits d'usage reliés à la gestion de l'eau sur son territoire.

5. LE FLEUVE SAINT-LAURENT ET SES USAGES

Pour tenter de passer en revue tous les genres de conflits possibles face à la gestion de l'eau, nous avons choisi de nous baser sur le document provincial «La gestion de l'eau au Québec» et sur le portrait régional de la Montérégie. Certains aspects seront volontairement écartés ou minimisés, d'autres groupes se chargeant de les traiter.

5.1 Les eaux souterraines

Il est évident que la qualité de l'eau souterraine peut avoir une influence sur la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent. Il a été établi que les échanges d'eau entre les nappes phréatiques et les rivières sont variables au cours des saisons et peuvent atteindre jusqu'à 20% de l'eau d'une rivière (IREE, 1997). Les tributaires étant majoritairement en milieu agricole, il est raisonnable de s'inquiéter de la qualité et de la quantité d'eau y circulant.

5.1.1 *La qualité bactériologique*

Dans la région couverte par le Comité ZIP, le secteur sud du lac Saint-François est le plus problématique. Les quatre (4) municipalités riveraines, Dundee, Saint-Anicet, Sainte-Barbe et Saint-Stanislas-de-Kostka, ne sont pas desservies par un réseau public d'eau potable ni par une station d'épuration des eaux usées. Tous les résidents de ces municipalités ont des puits et des fosses septiques. De plus, certaines autres municipalités, dont Grande-Île et Saint-Timothée, ont des zones résidentielles riveraines qui ne sont pas dotées de système d'épuration collectif. Nous avons pu constater, au cours d'un projet réalisé en 1994 sur les fosses septiques dans un secteur de Saint-Anicet, que la majorité des propriétaires riverains rencontrés ne se souciaient pas de la condition de leur fosse septique. Certains d'entre eux ne savaient même pas où elle se trouvait et ils habitaient au même endroit depuis plus de 30 ans ! Compte-tenu de la nature fragile du sol constituant le secteur, il faut s'inquiéter des infiltrations d'eaux usées, qui peuvent

facilement aller contaminer les eaux souterraines, et par le fait même les puits privés, de même que les eaux du lac. Par ailleurs, la ville de Léry n'a pas de système de traitement d'eaux usées mais la ville se charge de faire vidanger les fosses septiques de son territoire par un entrepreneur spécialisé et le propriétaire défraie les coûts via son compte de taxes municipales.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de s'assurer que les zones résidentielles soient toutes branchées sur un système d'épuration municipal ou munies d'un système d'épuration collectif adapté au secteur visé ;***
- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de faire respecter systématiquement le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8). Les municipalités doivent s'assurer de faire exécuter les travaux par une firme spécialisée comme le font certaines d'entre elles.***

5.1.2 La qualité chimique

D'un autre côté, les problèmes occasionnés par les fuites d'hydrocarbures des réservoirs d'essence ou la contamination chimique par le déversement de produits toxiques pourraient être évités si une meilleure connaissance de la nature du sol existait. Il serait donc souhaitable que des cartes hydrogéologiques existent pour chaque partie du territoire, tout au moins dans les régions habitées. De cette façon, les schémas d'aménagement des MRC et les plans d'urbanismes des municipalités pourraient tenir compte des zones sensibles pour permettre ou non l'installation de postes d'essence ou autres entreprises susceptibles de contaminer les nappes phréatiques avec des hydrocarbures ou des produits toxiques.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de procéder à une mise à niveau des connaissances hydrogéologiques de chaque partie du territoire n'ayant pas encore été analysée ;***

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec d'inclure les zones sensibles à la contamination dans les schémas d'aménagement du territoire et les plans d'urbanisme.***
- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de tenir une campagne d'échantillonnage pour l'eau de consommation de puits privés pour s'assurer de la bonne qualité d'eau potable de ces puits.***

5.1.3 La disponibilité de la ressource <eau>

À notre connaissance, aucun projet de captage d'eau n'est en cours dans le secteur du fleuve Saint-Laurent, mais nous croyons que cette ressource ne devrait pas faire l'objet de tels projets. Quand on pense que les réserves d'eau souterraine et d'eau de surface risquent de diminuer au cours des prochaines années à cause des changements climatiques, il est impératif d'assurer d'abord les besoins primaires des habitats et des citoyens.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de ne pas accorder de permis de prélèvement d'eau dans le fleuve Saint-Laurent, afin d'éviter les effets sur l'ensemble des écosystèmes humides et terrestres.***

5.2 Les eaux de surface

L'eau constitue un enjeu socio-économique majeur au Québec. Dans notre région, cette réalité est omniprésente. Hydro-Québec et l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent sont des acteurs majeurs du développement de la région. Le fleuve est harnaché sur la plus grande partie du territoire pour la production hydro-électrique. Il constitue de plus le meilleur endroit au Québec pour y pratiquer des activités nautiques étant donné la qualité bactériologique de ses eaux. Que dire de son utilisation par de nombreuses industries, de la privatisation presque totale de ses rives, de l'omniprésence de la Voie maritime du St-Laurent et des activités de pêche sportive et de chasse, de nautisme et d'observation de la nature qui se côtoient. Quant au contrôle du niveau et du volume d'eau, il se fait

en priorité pour la navigation commerciale et la production d'électricité, ce qui entraîne des inconvénients pour les autres utilisateurs.

Dans le document gouvernemental, on considère que l'importance du volume des eaux de surface renouvelables et le faible impact actuel des prélèvements causent peu de conflits. En ce qui nous concerne, les conflits ne sont pas dûs aux prélèvements, mais surtout à l'utilisation qu'on fait de l'eau. Et les controverses débutent généralement quand une personne (physique ou morale) croit qu'elle peut utiliser l'eau à sa guise sans se soucier des autres. La méconnaissance réelle du milieu qui les entoure ne permet pas aux gens de cerner l'ampleur d'un usage et les liens qu'il a avec d'autres problématiques ailleurs, car dans le système Saint-Laurent, tout est relié. Dans ce sens, une campagne de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable devrait être amorcée. Trop d'eau est gaspillée de bien des façons, surtout l'été alors que les gens arrosent leur pelouse, nettoient leur entrée ou lavent leur auto sans trop se soucier si leurs voisins ont suffisamment d'eau pour leurs besoins primaires.

5.2.1 La qualité bactériologique

Les plages de la région sont très fréquentées, mais dans certains cas, la qualité microbiologique de l'eau est à surveiller en raison du grand achalandage lors des journées très chaudes et au lendemain des pluies alors que le sol a été lessivé. Il faut également surveiller la surverse des tuyaux d'égouts, près d'un endroit où l'on pratique une activité nautique, car ils causent la détérioration de la qualité bactériologique de l'eau.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de rendre obligatoire l'indication des résultats d'analyse microbiologique de l'eau aux plages publiques et les risques à la baignade au lendemain d'une pluie dans toute zone urbaine où des citoyens sont susceptibles de se baigner ou de pratiquer un sport nautique ;***

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de rendre les municipalités responsables de régler les problèmes de surverse de leur station d'épuration des eaux usées d'ici l'an 2003.***

5.2.2 La qualité chimique

Dans le secteur du lac Saint-François et du lac Saint-Louis, le problème de la qualité chimique de l'eau en provenance des Grands Lacs a déjà été mis en évidence par des analyses faites par Environnement Canada. Même si ces données ont tendance à montrer que l'eau est de meilleure qualité qu'avant, les gens sont encore inquiets de l'effet potentiel de ces produits sur leur santé et sur la santé de l'écosystème. Cette contamination les préoccupe plus que la contamination bactériologique, qui les touche pourtant de plus près.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès de la population pour la conscientiser sur la qualité chimique versus la qualité bactériologique de l'eau.***

5.2.3 Les différents usages du fleuve

La problématique vécue aux abords du fleuve Saint-Laurent est sans doute différente de celle vécue ailleurs au Québec. Les gens qui s'y sont installés ont peu à peu tourné le dos au fleuve à cause de la contamination dont il a fait et fait toujours l'objet. Ils ont tourné le dos au fleuve pour leurs activités nautiques et dans bien des cas pour leur consommation d'eau potable tout en tentant de conserver les avantages qui y sont reliés au niveau de l'utilisation du fleuve pour y rejeter, entre autres, leurs eaux usées. Le fleuve est malheureusement considéré encore aujourd'hui, comme étant un lieu où on peut y rejeter pratiquement n'importe quoi.

Les recherches se font de plus en plus nombreuses quant aux variations des niveaux d'eau au cours des prochaines années dues aux changements climatiques.

Si le niveau d'eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent continue à être

aussi bas qu'il l'a été cet été et de façon régulière, il faudra sérieusement se prononcer sur une façon de gérer le système pour conserver les milieux existants.

Il faut se rappeler que les milieux humides sont les premiers à écopier lorsque le niveau d'eau baisse et que ce sont ces mêmes milieux qui ont le pouvoir de purifier l'eau en circulation. Les milieux qui restent sont en danger à cause de la variation des niveaux d'eau. Si d'autres dragages sont nécessaires dans le Saint-Laurent pour permettre le transport maritime des marchandises, la remise en suspension et le déplacement de sédiments souvent contaminés et toxiques est à craindre. Il ne servirait pas à grand chose que les bénéfiques nets du transport maritime, de l'électricité et de l'ensemble des activités nautiques (pêche, sports nautiques, baignade, etc.) soient annulés par un besoin de traitement de l'eau très sophistiqué et onéreux afin de la rendre potable.

La problématique du lac Saint-François est particulière. Des barrages retiennent en effet l'eau aux deux (2) extrémités, ce qui en fait en réalité une baignoire. La majorité des problématiques inscrites comme étant prioritaires dans notre PARE du lac Saint-François, peuvent s'expliquer en partie ou en totalité par le fait que le niveau d'eau y est presque constant à l'année. Le débit d'eau au lac Saint-François, dans la portion résiduelle du fleuve et dans le canal de Beauharnois est fonction de la production hydro-électrique au barrage de Beauharnois et du transport de marchandises. Les effets dûs à ces 2 facteurs d'importance se répercutent sur l'érosion des berges, la faune et la flore et causent par le fait même des conflits avec les usagers et résidents.

Par exemple, l'augmentation des plantes aquatiques en circulation qui s'accumulent sur les berges et dans les différentes baies du lac commence à causer de plus en plus de problèmes aux riverains, aux plaisanciers et même aux municipalités qui y puisent leur eau potable. Par exemple, la ville de Valleyfield a dû commander une étude visant à trouver une solution au problème récurrent de goût de l'eau potable durant l'été. La présence des barrages est pour certaines personnes la cause de la diminution des populations de poissons, compte tenu qu'il est souvent impossible pour certaines espèces, comme par exemple l'alose et l'esturgeon, de se déplacer

d'un lac à l'autre. Un niveau d'eau constant cause de l'érosion toujours au même endroit et déstabilise les berges que les gens vont ensuite stabiliser avec du béton.

Si les principaux organismes gestionnaires voulaient s'asseoir avec les gens, il serait alors possible de trouver des solutions. Comme ils ne veulent pas toujours participer à ces groupes de travail, il est alors facile pour les résidents et utilisateurs de les accuser de tous les maux. Nous croyons que lorsque les représentants d'un organisme ou d'une entreprise sont interpellés pour tenter de régler un problème, ils devraient obligatoirement y assister pour discuter et chercher des solutions.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de tout mettre en oeuvre pour que la gestion des niveaux d'eau, en particulier du fleuve Saint-Laurent, soit déterminée, non pas seulement en fonction du transport maritime et de l'hydro-électricité, mais en tenant surtout compte des habitats que l'on retrouve tout le long du fleuve et des usages.***

5.2.3.1 Les rives des lacs Saint-François, Saint-Louis et de la portion résiduelle du fleuve sont privatisées à 90% en plusieurs endroits. Cette privatisation des rives amène un autre facteur de dégradation de la qualité des cours d'eau, soit la perte d'habitats.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec d'exiger des aménagements plus naturels de la part des propriétaires riverains, afin de préserver la qualité de l'eau et la productivité du milieu ;***
- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec d'exiger une formation minimale des entrepreneurs en excavation et en aménagement au sujet de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;***
- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec d'obliger toute personne (physique ou morale) à afficher visiblement un certificat***

d'autorisation obtenu pour des travaux en berges, au même titre qu'un permis municipal de construction ou de rénovation, afin de permettre à la population d'en connaître la teneur.

5.2.3.2 Seuls les riverains ou les gens possédant une embarcation ont accès au fleuve. Comme beaucoup de gens veulent pratiquer des activités nautiques, ils mettent une embarcation à l'eau et vont s'amuser dans les endroits les plus fréquentés, où l'eau est moins profonde, et les difficultés débutent avec les résidents du secteur qui voient leur quiétude disparaître. Les gens qui l'utilisent pour leurs activités nautiques, ont tendance à croire que le fleuve leur appartient et qu'il peuvent y faire ce que bon leur semble. Des abus ont été observés, surtout au niveau des activités nautiques. Que l'on pense, entre autres, aux fameuses motomarines que les gens utilisent pour faire de la vitesse dans des endroits, en général des baies ou près des berges, où d'autres utilisateurs pratiquent des sports plus calmes comme, la baignade, la plongée, le canot, le pédalo, la voile ou la planche à voile.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec que des zones tampons soient instaurées pour les activités nautiques motorisées, afin de protéger la santé, l'environnement et la qualité de vie des résidents d'un secteur.***

5.2.3.3 L'agriculteur est encore aujourd'hui considéré comme le principal coupable de la pollution de l'eau en milieu rural et les industries sont généralement pointées du doigt quant à la pollution en milieu plus urbain. Cependant, quand les citoyens s'assoient avec les représentants des milieux industriels, ils se rendent vite compte qu'un bon bout de chemin a été fait depuis l'instauration du Plan d'action Saint-Laurent et que du travail est encore prévu pour diminuer les sources de pollution au fleuve.

Au niveau agricole, la production des plans de fertilisation intégrée que doivent produire chaque entreprise agricole est un pas dans la bonne direction. Quelques

clubs conseils et clubs agro-environnementaux ont vu le jour pour réduire les charges polluantes. Il faut cependant ajouter que l'implication des agriculteurs dans les comités de concertation est encore très fragile.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec que les entreprises rejetant des eaux ou ayant un impact sur la qualité de l'eau organisent des comités de suivi impliquant les citoyens pour suivre leurs activités.***

5.2.3.4 Lorsque les résidents prennent connaissance des projets de certains promoteurs, ils sont portés à protester, car ils craignent les effets secondaires sur l'environnement et la perte de tranquillité. Les résidents d'un secteur aiment généralement savoir ce qui peut arriver dans leur entourage. Lorsque le promoteur consulte ses voisins avant d'entreprendre son projet, il a plus de chances de le faire accepter s'il tient compte des commentaires et craintes des gens. Son projet se trouve alors bonifié et sa réalisation cause moins de frictions dans le milieu.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de rendre obligatoire la tenue de séances publiques d'information par tout promoteur d'un projet relié directement ou indirectement à l'eau, dans le but d'obtenir un certificat d'autorisation.***

5.2.3.5 Si chacun prenait conscience de son importance face à la qualité de l'eau potable dans sa région, sa qualité pourrait en être grandement améliorée. Le problème c'est que seulement une petite partie de la population se sent concernée. L'omniprésence de l'eau dans notre région fait en sorte que les gens ne voient plus le fleuve Saint-Laurent. L'eau est là, elle leur appartient et ils peuvent en disposer à leur guise. Nous devons tout faire pour que cette mentalité change au plus vite afin de préserver la ressource.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de mettre l'accent sur l'importance de l'eau dans les programmes scolaires du primaire et du secondaire en mettant l'accent sur des exemples quotidiens des notions apprises.***

5.2.4 *Le manque de connaissances*

Lorsque le Comité ZIP a débuté ses activités d'acquisition de connaissances en 1994 pour préparer sa première consultation publique, il nous a été facile de faire le constat sur l'état du lac Saint-Louis avec la documentation disponible grâce au défunt projet Archipel. Lorsque nous avons tenté en 1995 de faire la même chose pour le lac Saint-François, ce fut plus difficile, très peu de documentation existant sur le lac Saint-François. Nous avons tenu notre troisième (3e) consultation publique en novembre 1998, et nous avons encore constaté que les données existantes disponibles sur la rivière Saint-Charles à Salaberry-de-Valleyfield et sur le tronçon résiduel du fleuve étaient très peu nombreuses. La priorité en termes de connaissances fauniques, floristiques et hydrologiques a surtout été axé sur les études d'impacts pour de gros projets et très peu d'informations ont été récoltées dans les autres écosystèmes. Pour ce faire, les associations locales, comme par exemple les clubs d'ornithologues ou de pêcheurs, pourraient être mis à contribution, sous forme contractuelle, pour accélérer le travail.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec d'équilibrer les connaissances des plans d'eau du Québec en tentant de prioriser les lacs et les rivières où les analyses de qualité d'eau sont incomplètes ou non disponibles et où des inventaires fauniques et floristiques sont partiels ou n'ont jamais été faits.***

5.2.5 *La gestion par bassin versant*

Dans la région couverte par les activités du Comité ZIP, il existe deux (2) organismes qui travaillent sur le modèle du bassin versant : le Club du bassin La Guerre et la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière

Châteauguay (SCABRIC). Ces deux (2) exemples nous incitent à croire que cette façon de travailler peut fonctionner pour diminuer la charge polluante dans un cours d'eau. Cependant, cette méthode de gestion est efficace lorsque les acteurs sont volontaires, car ils en retirent des bénéfices personnels, collectifs et économiques. C'est avec le travail de ces bénévoles que nous pourrions convaincre les sceptiques qu'il est bénéfique pour chacun de faire une gestion sur le modèle de bassin versant, d'autant plus lorsque la rivière est un tributaire du fleuve Saint-Laurent ou d'une rivière plus importante. Il faudrait cependant travailler d'amont en aval pour vraiment en voir les effets concrets.

Lorsqu'un organisme s'intéresse à la gestion par bassin versant, que ce soit d'un petit cours d'eau ou d'un plus gros, il devrait avoir les ressources nécessaires afin de bien faire son travail et de convaincre les autres d'en faire autant. Quand on parle de ressources, il est évident que des ressources financières sont nécessaires mais aussi des ressources techniques qui pourraient être fournies par certains ministères. Le facteur temps pourrait alors devenir une problématique, car les fonctionnaires n'ont pas toujours la disponibilité nécessaire pour aider ces organismes, surtout si cette méthode prend de l'ampleur au cours des prochaines années, comme cela semble se dessiner.

L'autonomie des comités de bassin est le facteur clé de cette gestion. Pour bien faire leur travail, ils doivent rencontrer tous les intervenants du bassin et posséder les ressources techniques pour faire le lien entre tous, trouver des technologies de dépollution appropriées et les faire appliquer. Il est évident que pour chacun des bassins du système relié au fleuve Saint-Laurent, les méthodes d'approche et de travail peuvent être différentes, selon des acteurs situés sur ce bassin. Il faut donc tenir compte de ces différences entre intervenants pour réussir une bonne gestion.

RECOMMANDATION :

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de donner l'autonomie nécessaire aux comités de bassin et aux comités de concertation autonomes et fonctionnels existants ;***

- ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de promouvoir les comités de bassin surtout en milieu agricole, sur une base volontaire et avec un financement pour accélérer le travail.***

6. RECOMMANDATIONS SUR LES CONFLITS D'USAGE

En général les conflits d'usage relativement aux eaux de surface devraient être faciles à régler. Nous avons pu constater au cours des années, en travaillant sur nos plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE), que certaines problématiques se règlent lorsque les gens s'assoient à une même table et se parlent. Souvent ils vont parler du même problème en des termes quelque peu différents, mais ils vont quand même en arriver à un consensus. Il s'agit que chacun s'entende sur la problématique réelle et une solution est alors envisageable en regardant toutes les alternatives possibles avec les technologies actuelles. La bonne volonté des participants est une des clés du succès.

Cependant, nous avons déjà vu des problématiques où les intervenants du milieu s'étaient entendus sur une solution qui a été rejetée par le fonctionnaire chargé du dossier. De tels comportements créent des frictions avec le ministère visé et risquent de compromettre les efforts de concertation. C'est en travaillant au cas par cas que les solutions se trouvent pour finalement en arriver à une solution globale pour un secteur particulier. La bonne foi des représentants gouvernementaux est une autre clé du succès.

Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent croit qu'il faut aussi que les groupes oeuvrant dans une même région travaillent ensemble en s'échangeant l'information disponible. Chacun des groupes devrait avoir ses portes d'entrée dans les autres groupes. La transmission d'information permet à chacun de faire avancer ses dossiers plus rapidement et plus efficacement. L'échange d'informations est aussi une clé du succès.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de promouvoir, dans chaque région, la création d'un comité de concertation impliquant les gens du

milieu pour s'assurer que soient impliqués, dans les décisions relatives à la gestion de l'eau, tout intervenant concerné par une problématique ou un projet qui pourrait avoir des conséquences sur l'eau, les milieux humides ou la santé humaine.

Ces comités ne devraient cependant pas être divisés par région précise, laissant le soin aux régions concernées de préciser la limite de territoire la plus efficace pour une problématique précise. De cette façon, nous pourrions faire une gestion d'ensemble pour le Québec, en respectant les besoins des communautés.

Nous considérons que la gestion d'un plan d'eau par la concertation est la meilleure façon de parvenir à gérer tous les intrants, dans la mesure où les intervenants s'impliquent avec toute leur bonne volonté. La concertation est la clé du succès.

7 RECOMMANDATIONS SUR LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

7.1 ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de s'attarder aux interventions de dépollution des eaux usées et de la pollution diffuse en priorité.***

Les sources de pollution municipales sont celles qui peuvent causer les plus gros problèmes de santé. Il faudrait donc s'attarder à s'assurer que les usines d'épuration fonctionnent bien et à éviter les débordements en temps de pluie. Les eaux usées des secteurs isolés peuvent aussi être une cause de problématiques surtout lorsque ces résidences sont situées près d'un cours d'eau et que les gens se baignent dans ces eaux impropres à la baignade.

7.2 ***Nous recommandons au gouvernement du Québec de mettre l'accent sur la transmission d'informations et sur la sensibilisation des gens à l'importance de l'eau.***

Beaucoup d'information de base sur l'eau n'est pas comprise par le simple citoyen. On le remarque chaque jour l'été quand on voit des gens arroser leur entrée d'asphalte, leur pelouse ou laver leur auto avec un boyau d'arrosage. Nous croyons qu'il serait profitable de sensibiliser les citoyens à l'économie d'eau, mais si des abus persistent après une sensibilisation ciblée, il faudrait alors penser sérieusement à installer des compteurs d'eau. L'eau étant une ressource essentielle à chacun d'entre nous, il est normal que chacun participe à l'effort de la sauvegarder. Il faudrait aussi mettre l'accent sur une plus grande éducation à l'importance de l'eau via les sciences naturelles au primaire, mais aussi au secondaire alors que les jeunes se sentent moins concernés par le sujet. L'effort d'éducation doit se faire à tous les niveaux et de façon continue. La présence des groupes environnementaux faisant de la sensibilisation et de l'information est primordiale dans ce domaine et les communautés scolaires devraient y avoir recours plus fréquemment. La conscientisation des jeunes doit se faire avec des

exemples concrets de la vie de tous les jours pour bonifier la théorie apprise dans les cours de sciences.

7.3 *Nous recommandons au gouvernement du Québec de diminuer le nombre d'instances gouvernementales qui régissent l'eau.*

À l'heure actuelle, quand un citoyen ou un groupe désire une information il a toutes les difficultés à la trouver. La quantité effarante de lois et de gestionnaires régissant l'eau au Québec, et donc le nombre de ministères et de fonctionnaires impliqués, fait en sorte qu'il est très difficile d'obtenir l'information désirée en un minimum de temps. Les municipalités et les MRC sont les premiers répondants car ce sont les instances les plus près des gens. Cependant, ces instances n'ont généralement pas à leur service des gens spécialisés en écologie qui pourraient faire le lien entre les différents intervenants du milieu au niveau de la gestion de l'eau. Actuellement, les groupes environnementaux essaient de jouer ce rôle, mais les ressources financières ne sont pas disponibles pour leur permettre d'être vraiment efficaces.

7.4 *Nous recommandons au gouvernement du Québec de maintenir un habitat et un environnement de qualité afin de favoriser les espèces en général et non seulement les espèces menacées. La biodiversité est le meilleur gage d'une eau de qualité.*

Plusieurs espèces fauniques et floristiques ne peuvent survivre dans un environnement pollué. Une eau de bonne qualité a plusieurs avantages : plus d'espèces peuvent y vivre, on peut y pratiquer plusieurs activités nautiques récréatives, les coûts de traitement de l'eau potable sont alors diminués et les citoyens sont en meilleure santé. Un environnement de meilleure qualité serait un facteur important dans la diminution des coûts des services de santé.

CONCLUSION

Lors de l'élaboration de nos plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE), nous avons tenté de trouver des solutions pouvant satisfaire les différents intervenants du milieu. L'approche écosystémique a été retenue de façon à tenir compte des différentes préoccupations des communautés concernées et d'obtenir un effet positif tout le long du Saint-Laurent. Cette approche est déjà bien amorcée dans notre région et il faut la bonifier pour faire en sorte d'obtenir une gestion globale du système.

Le travail du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent comme comité de concertation commence à porter ses fruits. Plusieurs groupes de travail se penchent sur des problématiques existant, dans certains cas depuis plusieurs années, et une fois que les gens s'entendent sur la problématique à régler, on recherche des pistes de solution. C'est un travail de longue haleine, car plusieurs intervenants sont impliqués, chacun avec son bagage de connaissances et d'expériences. Les citoyens et les représentants du milieu sont prêts à travailler tous dans la même direction. Il faut impliquer encore plus les fonctionnaires chargés des dossiers pour nous permettre de travailler tous ensemble. Ensemble, nous faisons partie de la solution !

BIBLIOGRAPHIE

ALLARD, Rollande et al., 1995, Profil de santé environnementale de la Montérégie,
Direction de santé publique, Module de santé environnementale, 101 pages

COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT, 1996, Plan d'action et de
réhabilitation écologique (PARE) du lac Saint-Louis

COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT, 1997, Plan d'action et de
réhabilitation écologique (PARE) du lac Saint-François

FORTIN, Guy, Daniel LECLAIR et Aline SYLVESTRE, 1994, Synthèse des
connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des
sédiments du lac Saint-Louis, rapport technique zones d'intervention
prioritaire 5 et 6, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada, 177 pages

JOURDAIN, Anne, 1998, Synthèse des connaissances sur les aspects socio-
économiques du secteur d'étude Valleyfield-Beauharnois, Centre Saint-
Laurent, Environnement Canada, 214 pages

LA RUE, Andrée et al., 1996, La baignade dans le secteur d'eau douce du
Saint-Laurent : Discours et pratiques à propos des risques à la santé, Centre
de santé publique de Québec et Direction de la Santé publique de la
Montérégie, 109 pages

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, Portrait régional de l'eau -
Montérégie région administrative 16, mars 1999, 39 pages

ROBITAILE, Jean, 1998, Bilan régional Valleyfield-Beauharnois, zones d'intervention prioritaire 3 et 4, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada, 85 pages

SIMONEAU, M., 1996, Qualité des eaux du bassin de la rivière Châteauguay, 1979 à 1994, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq EN960455, rapport no QE-106, 82 pa + 8 annexes

Sites internet : <http://www.bape.gouv.qc.ca>

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

Transcriptions des séances publiques du 6, 7 et 8 avril 1999

Transcription de la séance publique du 1 juin 1999 sur les menaces globales

Transcription de la séance publique du 9 juin 1999 sur le fleuve Saint-Laurent

<http://mri.gouv.qc.ca/labibliotheque/eau>

Rapports sur les enjeux de l'eau

Les enjeux stratégiques de l'eau et les initiatives internationales récentes

Les marchés internationaux de l'eau : exportations d'eau douce et marché des infrastructures et services urbains

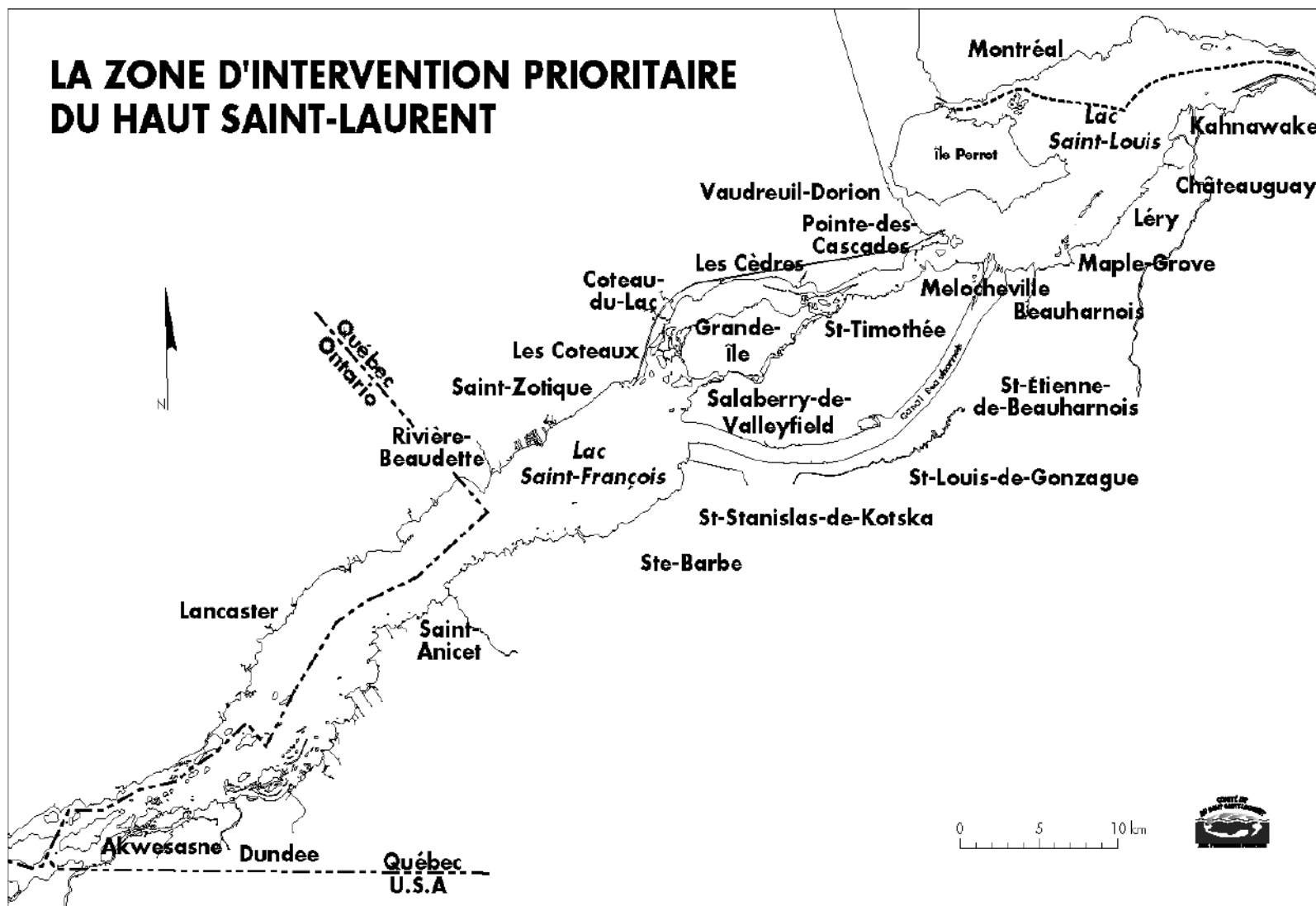
Modes de gestion des services municipaux et partenariats public-privé dans le monde : survol de quelques expériences

ANNEXES

Annexe 1
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ANNÉE 1999-2000

AGNEW, Mike (président)	Noranda-CEZinc
CRAMERSTETTER, Walter	Les Cèdres
GERVAIS, Denis	Groupe écologique CRIVERT
GLAUDE, Danielle	Escadrille canadienne de plaisance lac St-François
GREEN, Daniel	Société pour Vaincre la Pollution
JULIEN, Pierre	UPA St-Louis-de-Gonzague
LABBÉ, Pierre	Les consultants LBCD
LAMOUREUX, Jean-Pierre (v-président)	Action Poissons Plus lac St-François
LAPOINTE, Marie	Société d'électrolyse et de chimie Alcan
LATREILLE, Jean-Marie	Comité de réhabilitation de la rivière Châteauguay
LONGTIN, Guy	MRC de Beauharnois-Salaberry
LUSSIER, Marcel	Hydro-Québec
MAILHOT, Yvon	MRC du Roussillon
MALO, Raymond	MRC de Vaudreuil-Soulanges
PELLETIER, Claire	Beauharnois, une place dans l'avenir
POUPARD, Francine (secrétaire)	A.F.E.A.S. Ste-Cécile
POUPARD, Robert	Les Amis de la Réserve nationale de Faune de Dundee
ST-GERMAIN, Denise	Municipalité de St-Anicet
THIBAUT, Ian (trésorier)	PPG Canada
TREMBLAY, Denis	Produits chimiques Expro
VIDEAUD, Francis	Châteauguay
BEAUCHAMP, Émile (membre co-opté)	Association pour la sauvegarde du lac Saint-François

Annexe 2 - Carte du territoire du Comité ZIP



% villégiature					5,42	7,03	5,36
Nb chalets	non disp.		4	80	284	872	155
Privatisation des rives (%)	100	92	61	100	100	93	36

Seules les données de Saint-Zotique n'ont pas été confirmées par la municipalité

Annexe 4 - Description et affectation du territoire du lac Saint-Louis
31 mars 1996

Municipalité	Population (1995)	Superficie (km ²)	Longueur de rive (km)	Accès pêche sportive	Affectation agricole (%)	Affectation urbaine (%)	Parcs	Industriel	Commercial	Résidentiel	Autre	Chalets (%)
Kahnawake	5 600 (1991)	50.26	10	1 marina privée	-		4 clubs de golf	-				-
Châteauguay	42 246	35.67	18	5	19	81	15	20		35	5	.05
Léry	2572	11.17	2.8	3	26	74	îles	zone mixte				1
Maple Grove	2431	8.57	4.8	3	57	43	13.8 dont 13 golf	0.5	16	25.8	13	10
Beauharnois	6449	40.19	2.9	2	79.3	20.7	0.8	5	0.8	25.7	?	1
							agricole et urbaine					
Melocheville	2450	16.96	4.7	2	26.7	73.3	225	9.01	0.4	5.47	?	2
Pointe-des-Cascades	750	2.67	5.6	2	0	100	5 îles			65	30	
Vaudreuil-Dorion	18 595	73.19	4	8	59.2	40.8	32 îles	5	10	52	1	1
Pincourt	10 477	8.27	6.7	3	0	100	23	2.4		91.5 (50.7 non dev.)	3.75	13
N-Dame-de-l'Île-Perrot	5841	28.36	17.03	3	80.8	19.2	0.5	3		26	9 Autre	4

Ile Perrot	8700	4.87	4.5	1	0	100	2	10	88	0	
------------	------	------	-----	---	---	-----	---	----	----	---	--

Les données pour Beauharnois, Maple Grove et Melocheville proviennent de la MRC Beauharnois-Salaberry

Les autres données proviennent des hotels de ville concernés

Les données en italique proviennent du Kahnawake Environment Committee et devraient être confirmées par écrit

Les données de l'affectation agricole proviennent de la Commission de Protection de Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)